

# *revue française de sociologie*

## **Procédure d'évaluation des manuscrits**

Tout texte, en français ou en anglais, soumis à la Revue française de sociologie pour publication est lu par les cinq membres du comité de lecture en exercice, par deux autres membres de la rédaction et par le directeur. En outre, lorsque le comité en éprouve la nécessité, il sollicite l'avis d'un expert extérieur à la rédaction. Sur la base d'au moins huit évaluations, les cinq membres du comité engagent une discussion approfondie du texte qui aboutit à une décision collective. Celle-ci est transmise par écrit à l'auteur du texte par un des membres du comité.

## **Sélection anglaise – Annual English Issue**

Chaque année, la Revue française de sociologie publie un numéro supplémentaire en anglais. Il s'agit d'une sélection d'articles parus en français dans la Revue française de sociologie l'année précédente afin de faire connaître la production de la sociologie française aux lecteurs non francophones. Tous les membres de la rédaction participent à la sélection des textes qui tient compte de plusieurs critères : la rédaction s'attache à choisir des textes qui représentent des approches et des domaines divers, qui s'inscrivent dans les débats internationaux actuels, qui animent la discipline, et qui soient informatifs sur la société française pour fournir des éléments de comparaison avec d'autres pays.

## **Comptes rendus**

Tout compte rendu soumis pour publication à la Revue française de sociologie est lu par le responsable de la rubrique Livres et par les cinq membres du comité de lecture en exercice. A la suite d'une discussion du compte rendu par les six membres de la rédaction, une décision collective est prise. Celle-ci est transmise par le responsable de la rubrique.

## **Conditions d'envoi des manuscrits**

Conformément aux usages, les auteurs s'engagent à ne pas soumettre leurs textes à d'autres revues. Les articles doivent avoir environ 84 000 signes (ponctuation et blancs compris) et les comptes rendus 13 500 signes. Les manuscrits – articles ou comptes rendus – doivent impérativement parvenir en cinq exemplaires à :

Revue française de sociologie  
Secrétariat de rédaction  
59-61 rue Pouchet  
75849 Paris Cedex 17

Les manuscrits ne sont pas retournés aux auteurs.

## **Présentation des manuscrits**

Les manuscrits seront présentés en double interligne.

Ils doivent être accompagnés d'un résumé en français d'une dizaine de lignes.

Les notes, en numérotation continue, seront présentées en bas de page. Contrairement aux articles, les comptes rendus ne doivent comporter aucune note.

Pour les références dans le texte, il convient de préciser l'auteur et la date de parution de l'ouvrage (Weber, 1905, pp. 231-252), Weber (1905), selon que l'on cite explicitement ou non un passage.

On évitera ainsi les expressions latines cf., loc. cit., op. cit., idem, ibid., etc. Les références bibliographiques complètes seront regroupées en fin d'article et respecteront les normes dites Harvard.

Pour les ouvrages : Durkheim É., 1897. - Le suicide. Étude de sociologie, Paris, Alcan.

Pour les articles cités : Aya R., 1989. - « La révolution en échec », Revue française de sociologie, 30, 3/4, pp. 559-586.

### **Copyright**

En contrepartie de la publication dans la Revue française de sociologie de l'article ou de la note critique, l'auteur cède à la Revue française de sociologie, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite, sous forme de livre, de CD-rom, sur Internet ou Intranet, dans une œuvre multimédia. Cependant à la condition qu'il demande l'accord préalable à la Revue française de sociologie, l'auteur peut publier son article ou sa note critique dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la Revue française de sociologie.